

## Procédé de positionnement – AGRR

**Objectif : Identifier les besoins, attentes et niveaux des apprenants afin d'adapter les parcours de formation et garantir la qualité de l'accompagnement.**

---

### 1. Étapes du positionnement

#### Étape 1 : Accueil et recueil des besoins

- Objectif : Comprendre les motivations, objectifs et contraintes de l'apprenant.
- Actions :
  - Organisation d'un entretien individuel (en présentiel ou à distance).
  - Recueil des informations via un formulaire ou questionnaire (objectifs d'apprentissage, expérience antérieure, contraintes horaires, etc.).

#### Étape 2 : Évaluation des prérequis et du niveau initial

- Objectif : Identifier les compétences déjà acquises par l'apprenant.
- Moyens utilisés :
  - Test de code (théorique) pour évaluer les connaissances initiales en matière de sécurité routière et du code de la route.
  - Évaluation pratique sur simulateur ou en situation réelle, selon le cas, pour mesurer les compétences de conduite.
  - Observation de la maîtrise des réflexes psychomoteurs et des attitudes comportementales.

#### Étape 3 : Analyse et orientation

- Objectif : Adapter le parcours de formation à l'apprenant.
  - Actions :
    - Analyse des résultats des évaluations.
    - Identification des éventuels besoins spécifiques (renforcement théorique, travail sur la gestion du stress, etc.).
    - Proposition d'un parcours de formation individualisé incluant un volume d'heures adapté et des objectifs précis.
- 

### 2. Modalités de mise en œuvre

- Outils utilisés :
    - Supports numériques pour les tests de code.
    - Simulateurs de conduite pour une évaluation pratique sécurisée.
    - Fiches d'évaluation standardisées pour garantir l'objectivité des résultats.
  - Acteurs impliqués :
    - Formateur ou responsable pédagogique.
    - Conseiller d'orientation interne à l'auto-école (si applicable).
- 

### 3. Traçabilité et communication

- Documents produits :
    - Fiche de positionnement individuelle signée par l'apprenant et le formateur.
    - Synthèse des résultats et préconisations intégrées au dossier de suivi de l'apprenant.
  - Communication avec l'apprenant :
    - Restitution des résultats et validation conjointe du parcours de formation.
- 

### Lien avec le critère 3 : Individualisation des parcours

**Les informations recueillies au cours de la phase de positionnement permettent de construire un parcours pédagogique individualisé. Cela répond aux besoins spécifiques identifiés tout en respectant les objectifs de formation réglementaires.**

---

**Ce procédé garantit une mise en conformité avec les exigences Qualiopi tout en renforçant la satisfaction et la réussite des apprenants.**